

Image not found or type unknown



Suite après une ordonnance de référé

Par **nicobru**, le **06/02/2010** à **12:28**

Bonjour, suite à la décision du juge prise sur une ordonnance de référé, combien de temps dispose la personne pour demander le jugement de l'affaire sur le fond. D'avance merci pour vos réponses